



AFFILIATIONS ET LICENCES 2017

3 types d'affiliation à la F.F.TRI. :

- ✓ L'organisateur pour affiliera manifestation
- ✓ Le club pour affilier son association.
- ✓ L'individu via la licence

L'affiliation vous permet :

- de présenter votre licence sur tous les raids. Elle sera obligatoirement acceptée puisque la F.F.TRI. est désormais la fédération délégataire pour le Ministère des sports en matière de raids
- de faire des demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales puisque votre club sera désormais agréé comme organe de la fédération, et que la fédération est délégataire de l'activité raid
- de bénéficier d'une communication de votre raid ou de votre club via le site (poursuite du site FRMN) la page facebook et la newsletter. Pour mémoire, celle-ci est adressée chaque mois à 30.000 raideurs (pratiquants, organisateurs et clubs)
- de bénéficier de toutes les actions de la Fédération (formation des cadres, représentation dans les instances nationales, délivrance des titres de champions de France en catégories Junior et Sénior, stages fédéraux...)



GENERALITES

L'affiliation organisateur est différente de celle pour les clubs. Vous devez faire une double affiliation en tant qu'organisateur et en tant que club si vous le souhaitez. Vous pouvez être affilié en tant qu'organisateur sans être club et inversement.

Quel que soit le type d'affiliation, toutes les démarches se font sur :

<https://espacetri.fftri.com/>

Il faut ensuite choisir la rubrique qui convient :

- ✓ se licencier
- ✓ créer un club
- ✓ devenir organisateur
- ✓ se connecter une fois que l'on a ses identifiant et mot de passe

Assurances : RAPPEL les affiliations F.F.TRI. comprennent la RC correspondante.

RC (Responsabilité Civile) : Couvre le club et /ou l'organisateur pour les dommages occasionnés, de son fait ou de sa négligence, à autrui. Le plafond de cette assurance souscrite par la F.F.TRI. est de 15 000 000 € par année (Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus).

IA (Individuelle Accident) : Couvre la personne pour les dommages corporels qu'elle pourrait subir lors de sa pratique et qui ne seraient pas causés par une tierce personne. Le plafond de cette assurance dépend de l'événement et de la situation de l'individu, athlète, bénévole, arbitre, entraîneur, dirigeant, athlète de haut niveau.

Généralités sur l'assurance FFTRI

<https://espacetri.fftri.com/docs/events/1-G%C3%A9n%C3%A9ralit%C3%A9s%20Assurances.pdf>

www.raidsmultisports.fr



iplane@fftri.com
Tél. 06 70 28 38 41



ORGANISATEUR DE RAID

AFFILIATION :

Le lien à suivre pour vous affilier en tant qu'organisateur

<https://espacetri.fftri.com/organizer/create-new-organization>

Distances officielles

Ces distances vous permettront de classer votre raid lors de l'affiliation et pour l'autorisation pour les raids jeunes.

RAID	Jeunes 6-7 Poussins	Jeunes 8-9 ans Poussins	Jeunes 10-11 ans Pupilles	Jeunes 12-13 ans Benjamins	Jeunes 14-15 ans Minimes	Jeunes 16-17 ans Cadets	Jeunes 18-19 ans Juniors
Durée maximale (pour le dernier)	< 2h	<3 h	<4h	<5h	<5h	<7h	<12h

RAID	Distance XS	Distance S	Distance M	Distance L	Distance XL	Distance XXL
Durée mini (pour le dernier)	< 5h	> 5h	> 7h	> 12h	> 24h	> 36h
Durée maxi (pour le dernier)		< 7h	< 12h	< 24h	< 36h	

Les valeurs exprimées sont des durées totales de courses incluant les périodes, de repos, d'atelier technique, de neutralisation,

Le coût de l'affiliation dépend de la distance, du coût par équipier, il varie selon les régions : part fédérale + part ligue, tableau indicatif à retrouver sur le site **Attention la part ligue n'apparaît pas forcément**
http://www.raidsmultisports.fr/attachments/645_Synth%C3%A8se%20des%20couts.pdf,

Si vous avez plusieurs parcours sur un raid, c'est l'épreuve la plus longue qui doit être prise en compte pour le calcul du tarif à condition que les départs aient lieu le même jour.

Si votre raid a lieu sur plusieurs jours, vous devez n'enregistrer que le jour de départ.

Une fois que vous avez fait l'affiliation organisateur, vous devez créer votre manifestation et suivre le déroulement jusqu'au dépôt du dossier d'autorisation pour avis de la fédération.

Attention, lors de l'enregistrement d'un raid, il n'est pas possible de rajouter des épreuves à postériori. Il vaut mieux créer une épreuve en plus et la supprimer si besoin.

[Une fois enregistré, votre raid apparaîtra au calendrier officiel de la fédération. A compter de cette date, l'assurance prend effet.](#)



DEMANDE D'AUTORISATION

MANIFESTATION SPORTIVE SOUMISE A AUTORISATION :

Les manifestations sportives qui constituent des épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage et qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique sont soumises à autorisation (Art. R. 331-6.-code du sport).

POUR TOUS LES ORGANISATEURS DE RAID, MEME NON AFFILIES :

Le code du sport demande à Toute personne souhaitant organiser une manifestation soumise à autorisation de recueillir l'avis de la fédération délégataire concernée (Art. R. 331-9-1.-).

Ce sont les ligues F.F.TRI. qui instruiront les dossiers et l'avis rendu sera motivé au regard des règles techniques et de sécurité (RTS).

Chaque organisateur devra constituer un dossier (similaire au dossier préfecture) et contacter la ligue correspondante pour instruire leur dossier (cf contact à la fin de ce document).

Cet avis, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci, est à joindre à la demande d'autorisation en préfecture.

Ce dossier comporte les mêmes pièces que celles déposées auprès de la Préfecture :

CERFA 13391-03

https://espacetri.fftri.com/docs/events/3-Cerfa_13391_03_manif_voie_public.pdf

Attestation d'assurance

Convention secours

Règlement de l'épreuve

Liste des signaleurs

Liste des communes traversées

Carte(s) du ou des parcours

Cartes Natura 2000 et autres secteurs protégés le cas échéant

Fiche Evaluation des incidences natura 2000 le cas échéant

Ces pièces sont à télécharger sur votre espace organisateur si vous êtes affiliés pour être soumises à votre ligue.

Les RTS raids sont à lire ici

[http://fftri.com/files/pdf/RTS%20Raid-Valid%C3%A9%20BE14-01_VFLcor%20v16%20pages%20\(1\).pdf](http://fftri.com/files/pdf/RTS%20Raid-Valid%C3%A9%20BE14-01_VFLcor%20v16%20pages%20(1).pdf)

ASSURANCE

Avec l'affiliation organisateur, vous bénéficiez automatiquement de la RC organisateur souscrite par la F.F.TRI., tous les participants bénéficient de la garantie obligatoire responsabilité civile. Les titulaires du pass compétition, les non licenciés ou titulaires d'une licence étrangère ne bénéficient que des garanties responsabilité civile et ne sont pas couverts pour les risques corporels contrairement aux titulaires de la licence compétition qui comprend les garanties individuelles accident.

Vous êtes affilié, vous devez vous assurer que tous les participants soient licenciés, soit par une licence compétition, soit par un pass compétition que vous pouvez leur proposer. Il permet à l'organisateur de palier à toute insuffisance d'assurance RC des participants.

La procédure concernant les pass compétition

<https://espacetri.fftri.com/docs/events/2-Proc%C3%A9dure%20Pass%20Compétition.pdf>

www.raidsmultisports.fr



iplane@fftri.com
Tél.06 70 28 38 41



DECLARATION

MANIFESTATION SPORTIVE NON SOUMISE A AUTORISATION

Raid famille type animation dont l'objectif est bien de faire découvrir le raid sur des lieux restreints et des distances courtes.

L'épreuve loisir, quel que soit son format, ne peut comporter ni chronométrage (mesure de temps individuel), ni classement. C'est la seule condition pour que les participants ne présentent pas de certificat médical avant le départ. Ce format ne permet pas de déroger aux RTS.

Démarches administratives

Ces démarches sont de votre responsabilité et sont différentes si l'épreuve loisir est une organisation unique ou en marge d'une épreuve compétition. Elles vous permettront de couvrir votre responsabilité d'organisateur au regard de la loi :

En préalable nous vous recommandons de vous assurer que vous avez bien obtenu l'accord d'installer votre épreuve sur le lieu prévu (privé ou public).

Vous devez faire une déclaration en préfecture du parcours (CERFA 13447*03),

https://espacetri.fftri.com/docs/events/6-cerfa_13447-03_manif_voie_public_sans_clast.pdf

La demande d'autorisation (CERFA 13391*03) en préfecture n'est pas nécessaire pour une épreuve loisir non chronométrée, la déclaration simple suffit.

- ✓ Ces démarches ne sont pas à faire si vous avez obtenu un avis préfectoral pour une compétition empruntant les mêmes parcours, le même jour.

Démarches fédérales

Celles-ci sont simplifiées et toutes réalisables en ligne. Il faut inscrire l'organisateur et la manifestation en ligne sur Espace Tri 2.0 (espacetri.fftri.com), Vous pouvez faire cette démarche jusqu'à 1 semaine avant l'épreuve.

- ✓ La demande d'affiliation est gratuite pour toutes épreuves dite rando, c'est-à-dire non chronométrée. Après obtention de l'agrément, imprimer les documents mis en ligne sur Espace Tri 2.0 (licence manifestation et pass-loisir à compléter ou faire compléter),
- ✓ Le Pass-Loisir gratuit (bulletin d'inscription, garanties assurances et prise de connaissance des informations liées à l'épreuve loisir) doit être rempli et signé par chaque participant avant le départ.



CLUB DE RAID

L'affiliation de l'association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 du Code du sport vaut agrément.

Le lien à suivre pour créer votre club

<https://espacetri.fftri.com/affiliate-new-club>

Lors de la création, le coût de l'affiliation est forfaitaire et fixé par la ligue régionale : part fédérale + part ligue, les années suivantes il dépend du nombre de licenciés de l'année N-1.

L'affiliation FFTRI comprend la RC club pour les activités faites dans le cadre du club que ce soit des entraînements collectifs, enchaînés ou pas et pour les adhérents.

Rappel : la RC couvre le clubvis à vis des adhérents et des tiers, elle ne couvre pas chaque adhérent en RC, chacun de vos adhérents doit avoir une RC, celle-ci est comprise dans la licence.

A noter suite à de nombreuses questions :

- Il n'est pas obligatoire que tous les adhérents du club soient licenciés FFTRI. Les clubs peuvent avoir des sections différenciés comme vous pourrez le voir dans les statuts type joints, cependant tous les membres de la section devront l'être

- à titre dérogatoire, les clubs de raids n'ont pas d'obligation de proposer des arbitres à la FFTRI.



www.raidsmultisports.fr

iplane@fftri.com
Tél.06 70 28 38 41



LICENCES

La licence FFtri vous donne accès à toutes les disciplines pour lesquelles la fédération est délégataire :

- Raid
- Triathlon et cross triathlon
- Bike and Run
- Duathlon et cross duathlon
- Aquathlon
- triathlon des neiges
- SwimRun

Elle vous permet d'être couvert par une assurance RC et IA pour votre pratique individuelle, entraînement ou compétition.

Il est fortement conseillé de prendre sa licence via un club existant de Triathlon ou via votre club de raid qui va prendre sa première affiliation.

Lorsque votre club aura finalisé son affiliation, vous recevrez un lien pour établir votre licence en ligne sur le site de la FFtri

Plusieurs types de licence :

- Licences compétition jeunes et adultes, obligatoires, pour participer aux Championnats de France et être classés.

La licence compétition comprend la RC et une IA facultative. L'assurance vous couvre pendant les entraînements club et les compétitions, et en pratique individuelle sous réserve d'accord du club.

- Licences loisirs jeunes et adultes pour être couvert en entraînement club.

Pour toute participation à une compétition, un pass compétition devra être pris par épreuve (pensez à utiliser un certificat en compétition pour prendre votre licence loisirs pour faciliter l'accès à la compétition). Ce passcompétition ne couvre qu'en RC.

- Licences dirigeant, la licence couvre lors d'activités clubs hors entraînement et compétition. Un pass compétition peut être pris pour toute participation à un raid.



Vos contacts régionaux - Coordonnées des ligues régionales

Vous pouvez toujours contacter Isabelle iplane@fftri.com pour répondre à vos questions et pour les affiliations et licences, elle a un accès au site FFTRI.

ALSACE	MONSIEUR CADNY LYNDON MAISON DES SPORTS DE STRASBOURG 4 RUE JEAN MENTELIN	67200	STRASBOURG	0388269487	lralsacetri@mds67.fr
AQUITAINE	MAISON REGIONALE DES SPORTS 2 AVENUE DE L'UNIVERSITE	33400	TALENCE	0557224217	lraqitaine@cegetel.net
AUVERGNE	M. EXBRAYAT MICHEL CROS AUVERGNE 43 RUE DE BLANZAT	63100	CLERMONT FERRAND		liguetri.auvergne@hotmail.fr
BOURGOGNE	MAIRE MALDANT CLAUDE 25 RUE MESSIDOR	21300	CHENOVE	0380528461	claudemaldant@gmail.com
BRETAGNE	MADAME VIDIL ANDREE 36 RUE DU HARAS	56240	PLOUAY	0297332479	andree.vidil@wanadoo.fr
CENTRE	MONSIEUR FRIZZA DOMINIQUE 8 RUE LAVOISIER	45140	INGRE	0238760695	lrcentretriathlon@gmail.com
CHAMPAGNE ARDENNE	MADAME VASSAUX COLETTE 18 RUE JOLIOT CURIE	51100	REIMS	0326062375	lrchampagneardennes@fftri.com
CORSE	RESIDENCE DU PARC 2 BAT 2, APPT 12 LIEU DIT PERNICAGGIO	20167	SAROLLA CARCOPINA		secretariat.lctri@hotmail.fr
COTE D AZUR	MAISON REGIONALE DES SPORTS 809 BOULEVARD DES ECUREUILS	06210	MANDELIEU	0489875272	liguecatri@gmail.com
FRANCHE COMTE	MME ANTOINE CHANTAL GENDARMERIE 39 250 NOZEROY	39250	NOZEROY		chantal.peltier39@orange.fr
GUADELOUPE	BP 58	97139	ABYMES CEDEX	0590480494	ligue-de-triathlon@wanadoo.fr
ILE DE FRANCE	MADAME KOUAHO ESTELLE 2 RUE DU SENEGAL	75020	PARIS	0140339543	idftriathlon@bbox.fr
LANGUEDOC ROUSSILLON	MADAME CAMACHO SOLEDAD 1027 BD DE VERDUN ANCIENNE CASERNE VAUBAN	34200	SETE	0467514090	lrlanguedocroussillon@fftri.com



LIMOUSIN	GAIA MAISON REGIONALE DES SPORTS DU LIMOUSIN 142 RUE EMILE LABUSSIÈRE	87100	LIMOGES	0587213159	liguelimousintri@orange.fr
LORRAINE	MAISON REGIONALE DES SPORTS DE LORRAINE 13 RUE JEAN MOULIN	54510	TOMBLAINE	0383188797	secretariat@triathlonlorraine.com
MARTINIQUE	MAISON DES SPORTS POINTE DE LA VIERGE	97200	FORT DE FRANCE	0696324238	lrmartinique@fftri.com
MIDI PYRENEES	CROS 7 RUE ANDRE CITROEN	31130	BALMA	0561082731	contact@triathlon-mp.com
NORD PAS DE CALAIS	MADAME COMYN EMILIE COMPLEXE SPORTIF MAURICE BAUDE ROUTE DE BOURBOURG	59820	GRAVELINES	0328220679	admtri5962@free.fr
NORMANDIE	MONSIEUR ROMAIN ZAMMIT 1 RUE MASSON	76350	OISSEL	0235641732	rzammit.ligue@orange.fr
NOUVELLE CALEDONIE	MAISON DU SPORT 24 RUE DUQUESNE QUARTIER LATIN BP 328	98845	NOUMEA CEDEX	0687281833	lctri@lagoon.nc
PAYS DE LA LOIRE	MADAME NAUDAN GURIEC NADEGE MAISON DES SPORTS 44 RUE ROMAIN ROLLAND BP 90312	44103	NANTES CEDEX 4	0240586166	ligue@triathlon-pays-de-loire.com
PICARDIE	MONSIEUR LE BAIL SERGE 91 RUE DU CONNETABLE	60500	CHANTILLY	0344576552	agent-developpement@triathlon-picardie.f
POITOU CHARENTES	MONSIEUR HASCOET JEAN FRANCOIS 75, RUE LAUTRETTE APPARTEMENT 14	16000	ANGOULEME	0546320763	ligue25tri@gmail.com
PROVENCE ALPES	MONSIEUR FRANCOIS ENIMIE SEBASTIEN CENTRE D AFFAIRE DE LA VALENTINE 7 MONTEE DU COMMANDANT DE ROBIEN	13011	MARSEILLE	0951959864	al.trip@gmail.com
REUNION	MADAME SALESSES SYLVIA MAISON REGIONALE DES SPORTS 1 ROUTE DE LA DIGUE ILE DE LA REUNION	97495	SAINTE CLOTILDE CEDEX	0262211995	admi.liguetriathlon974@gmail.com
RHONE ALPES	RHONE ALPES MADAME GROSSETETE CATHERINE 33 RUE SAINT NESTOR	69008	LYON	0478005541	ligue@triathlonrhonealpes.com



www.raidsmultisports.fr

iplane@fftri.com
Tél. 06 70 28 38 41